

QUESTIONS DIVERSES

AFFAIRE N° 34/5

OBJET : Autorisation de solliciter, dans le cadre de la globalisation 1981 un emprunt de 50 000 F auprès de la C.D.C. et 25 000 auprès de la C.A.E.L. (Villesde France) pour permettre la réalisation de levés topographiques.

Le MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Lors du dernier Conseil Municipal du 26 mars 1981, vous avez approuvé à l'unanimité la liste des chemins sur lesquels devront être effectués des travaux de levés topographiques.

Afin de pouvoir lancer ces diverses opérations pour lesquelles la Municipalité a obtenu une subvention de 75 000 F au titre du FIDOM¹79, correspondant à 50 % du coût des travaux, il faudrait contracter un emprunt de 75 000 F à répartir entre la C.D.C. pour un montant de 50 000 F et la C.A.E.C.L. (Ville de France) pour 25 000 F.

Je vous demande votre avis sur cette affaire.

ADOpte A L'UNANIMITE
